



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école secondaire de l'Île qui s'est tenue, en présentiel, à 18h00 le mardi 11 octobre 2023.

Étaient présents :

Mme Sakina Ajjour	Parent
Mlle Melissa-Ayelen Bazaes-Ramos	Élève
Mme Deguene Diop	Parent
Mme Marilyn Goulet	Personnel professionnel
M. Francis Lamarche	Enseignant
M. Jean-Philippe Lavoie Morin	Enseignant
Mme Geneviève Lessard	Enseignante
M. Michel Letang	Directeur
Mme Anne-Marie Mathieu	Enseignante
Mme Lise Poulin	Personnel de soutien
Mme Valérie Poulin	Parent
M. Ibrahim Sballil	Parent comité de parents
Mlle Alicia Sebbane	Élève
Mme Nathalie Tremblay	Parent

Étaient absentes :

Mme Alexandra Angers	Parent
Mme Andrea Podruski	Parent comité EHDA

Invités :

M. Dominik Lévesque	Personnel de soutien
---------------------	----------------------

1. Préliminaires

1.1 Présences et ouverture de la séance

M. Letang souhaite la bienvenue à tous les membres. Il explique à ceux-ci que la rencontre de septembre a été annulée puisque les enseignants avaient une rencontre syndicale en soirée.

1.2 Vérification du Quorum

Il y a quorum.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption

Il est proposé par Mme Diop et appuyé par M. Lamarche d'adopter l'ordre du jour du 11 octobre 2023.

Adoption CÉ 23-23-01

1.4 Période d'intervention du public

Aucune intervention.

2. Message des représentantes/représentants :

2.1 Mot des élèves

Information

Monsieur Letang souhaite la bienvenue aux deux élèves, Melissa-Ayelen et Alicia Sebbane, qui se joignent au conseil d'établissement 2023-2024.
Aucun message de la part des élèves.

2.2 Mot des membres de la communauté

Information

Aucun mot des membres de la communauté.

2.3 Mot du représentant au comité de parents

Information

Aucun mot du représentant au comité de parents.

2.4 Mot du représentant au comité EHDAA

Information

Aucun mot de la représentante au comité EHDAA

3. Rapport du directeur

3.1 Élection au poste de présidence

Adoption

M. Letang présente les tâches du président qui sera élu au CÉ. Le président doit animer les rencontres, préparer les ordres du jour avec le directeur, transiger avec les médias et communiquer avec le centre des services au besoin.

Il est proposé par Mme Tremblay et appuyé par Mme Lise Poulin que Mme Valérie Poulin soit la présidente du CÉ 2023-2024.

Mme Poulin accepte.

Adoption CÉ 23-24-02

3.2 Élection au poste de vice-présidence

Adoption

M. Letang informe les membres du CÉ qu'advenant que la présidente soit absente, le vice-président prendra le contrôle de la réunion. Celui-ci accomplira les mêmes tâches que la présidente.

Il est proposé par Mme Lise Poulin et appuyé par Mme Lessard que Mme Tremblay soit la vice-présidente du CÉ 2023-2024.

Mme Tremblay accepte.

Adoption CÉ 23-24-03

3.3 Élection au poste de secrétaire

Adoption

Il est proposé par M. Lavoie Morin et appuyé par Mme Mathieu que Mme Lessard soit la secrétaire du CÉ 2023-2024.

Mme Lessard accepte.

Adoption CÉ 23-24-04

3.4 Représentant de la communauté

Information

M. Letang informe les membres du CÉ que l'an dernier, M. Blondin, conseiller municipal, était l'un des représentants de la communauté. Il a aidé le CÉ à développer le dossier du terrain de soccer. Ce dossier fait partie des réunions du CÉ depuis plusieurs années mais il n'y a pas de développement à ce jour. Donc, il sera important de réfléchir pour la suite des événements et de voir quels objectifs le CÉ voudra fixer pour la prochaine année. Le CÉ pourra mandater le directeur pour approcher des membres de la communauté.

3.5 Calendrier des rencontres

Adoption

M. Letang propose aux membres que les rencontres du CÉ se fassent les mercredis de 18h00 à 20h00. Les dates de rencontres seraient : le 11 octobre, le 13 décembre, le 13 mars, le 10 avril, le 8 mai et le 12 juin.

Il est proposé par Mme Lise Poulin et appuyé par M. Lamarche d'adopter les dates des rencontres.

Adoption CÉ 23-24-05

3.6 États des revenus – budget CÉ

Adoption

M. Letang informe les membres du conseil d'établissement qu'une somme de 750\$ est allouée et que celle-ci doit être utilisée d'ici la fin de l'année scolaire. Si les sous ne sont pas dépensés, le montant d'argent sera retourné au CSSPO. Le budget peut être utilisé pour des formations, pour des photocopies, pour défrayer les coûts de gardiennage, pour payer un goûter lors d'une séance et pour reconnaître des gestes dans la communauté.

Il est proposé par Mme Valérie Poulin et appuyé par M. Lavoie Morin d'adopter l'états des revenus – budget CÉ.

Adoption CÉ 23-24-06

4. Procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 **Adoption**

Il est proposé par Mme Goulet et appuyé par Mme Diop d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

Adoption CÉ 23-24-07

4.2 Suivi du procès-verbal **Information**

M. Letang souhaite faire un suivi du point 6.1 Projet éducatif. Il informe les membres du CÉ que 75 % du travail a été complété. Puisque le personnel est en moyens de pression et que le ministère de l'éducation souhaite que tous les projets éducatifs soient complétés d'ici la fin décembre, le travail restant sera élaboré par la direction de l'école. Lorsque les moyens seront identifiés, un Google FORM sera partagé à tout le personnel afin que chaque employé puisse lire le projet éducatif et donner ses commentaires. Dans les prochains jours, les membres du CÉ recevront, par courriel, l'ébauche du projet éducatif.

M. Letang informe les membres du CÉ qu'aucune sortie éducative sera faite cette année puisque les enseignants sont en moyen de pression. Cette précision est le suivi du point 6.2.

5. Dossiers :

5.1 Soirée portes ouvertes clientèle 2024-2025 **Information**

Le mercredi 18 octobre de 18h30 à 20h30 aura lieu la soirée portes ouvertes à l'école secondaire de l'Île. Les parents et leurs enfants pourront circuler librement dans l'école dans le but de découvrir celle-ci et de rencontrer le personnel de l'école. Lors de cet évènement, plusieurs kiosques permettront aux parents d'obtenir des informations en lien avec l'école secondaire de l'Île.

5.2 Règles de régie interne **Adoption**

M. Letang révisé avec les membres du CÉ les règles de régie interne.

M. Letang demande aux membres d'aviser madame Lise Poulin, avant midi de la journée de la rencontre, s'ils doivent s'absenter afin d'éviter des déplacements s'il n'y a pas quorum.

M. Letang demande aux membres du CÉ de lui envoyer un courriel afin d'obtenir un remboursement pour des services de garde lors de la réunion. Le maximum d'argent qui pourra être remboursé par membre est de 50\$.

Il est proposé par Mme Mathieu et appuyé par M. Lavoie Morin d'adopter les règles de régie interne.

Adoption CÉ 23-24-08

5.3 Éducation à la sexualité **Adoption**

L'an prochain, dans le cadre du cours « Culture et citoyenneté québécoise », les thèmes en lien avec l'éducation à la sexualité y seront présentés : ils feront partie du nouveau curriculum et donc tous les élèves devront assister aux cours.

Cela dit, cette année, il est possible que des familles demandent que leur enfant ne reste pas en salle de classe lors des formations offertes. Il s'agit d'un total de 5 heures de cours données par un personnel qualifié. L'enseignant ou l'intervenant est neutre. Advenant qu'une famille souhaite que leur enfant n'assiste pas aux ateliers, celle-ci doit suivre les étapes suivantes afin d'obtenir une exemption : discussion en famille, communiquer avec Lise Poulin afin de l'aviser qu'une demande d'exemption soit débutée, prise de rendez-vous avec M. Letang, compléter et assermenter les formulaires, rencontre avec M. Letang dans le but d'obtenir l'acceptation. Lorsque l'élève exempté, il sera dirigé vers la bibliothèque lors des formations.

Il est proposé par M. Lamarche et appuyé par Mme Tremblay d'adopter le document de travail « Éducation à la sexualité ».

Adoption CÉ 23-24-09

5.4 Plan de lutte (violence-intimidation-radicalisation)

Adoption

Mme Goulet informe les membres du CÉ qu'il faut rajouter, à l'objectif #1, la diffusion de capsules de micro-agression en lien avec le racisme. Des élèves de notre école ont participé à la conception de certaines capsules. Celles-ci seront diffusées par la Ville de Gatineau après les fêtes.

Il est proposé par M. Sballil et appuyé par Mme Ajour d'adopter le document de travail « Plan de lutte (violence-intimidation-radicalisation) ».

Adoption CÉ23-24-10

5.5 Planification des activités parascolaires – vie étudiante

Approbation

À l'école secondaire de l'île, il y a deux techniciens : un pour le volet sportif et un pour le volet culturel. Notre école offre beaucoup d'activités et donc, il y en a pour tous les goûts. M. Lévesque précise que le document de travail peut être modifié au courant de l'année scolaire puisque des clubs peuvent se rajouter.

Certains parents commentent. Il est apporté qu'il serait important que, cette année, le Fest-île ne soit pas fait le même jour que la journée de la famille, un congé en Ontario. Par ailleurs, il serait apprécié que lors de la semaine multiculturelle, les capsules vidéo des micro-agressions soient diffusées à l'agora.

Il est proposé par M. Lamarche et appuyé par Mme Valérie Poulin d'approuver le document de travail « Activités parascolaires – vie étudiante ».

Approbation CÉ 23-24-11

5.6 Mesure 15028

Approbation

Depuis quelques années, le gouvernement investit de l'argent dans toutes les écoles secondaires afin d'offrir des activités parascolaires. La somme d'argent est attribuée en fonction du nombre d'élèves fréquentant l'école. Pour l'année scolaire 2023-2024, l'école a obtenu environ 378 000\$. Ce montant d'argent permet d'offrir aux élèves des activités gratuites. Toutefois, pour les équipes des Vikings, un montant minimal est demandé au début de l'année afin de s'assurer de la participation de l'élève.

Il est proposé par M. Lavoie Morin et appuyé par Mme Diop d'approuver le document de travail « Mesure 15028 ».

Approbation CÉ 23-24-12

6. Correspondance

Aucune correspondance.

7. Autres questions

Aucune autre question

8. Levée de l'assemblée

Adoption

Il est proposé par Mme Valérie Poulin et appuyé par Mme Tremblay de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h 15.

Adoption CÉ 23-24-13